

PASSATION ET GESTION DES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'OEUVRE ET RÉFORME DES MARCHÉS PUBLICS

JURIDIQUE ET MARCHÉS

FORMATION PASSATION ET GESTION DES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'OEUVRE ET
RÉFORME DES MARCHÉS PUBLICS

OPTIMISER SES COMPÉTENCES TECHNIQUES EN MARCHÉS PUBLICS

RÉFÉRENCE : AR06017

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 18.04.2025)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Passation et gestion des Marchés de maîtrise d'oeuvre et réforme des marchés publics** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Passation et gestion des Marchés de maîtrise d'oeuvre et réforme des marchés publics** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Passation et gestion des Marchés de maîtrise d'oeuvre et réforme des marchés publics** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Passation et gestion des Marchés de maîtrise d'oeuvre et réforme des marchés publics** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Chefs de projet. Rédacteurs et gestionnaires de marchés, assistantes techniques expérimentées en appel d'offres marchés publics.

Prérequis

Avoir des connaissances en marchés publics.

Objectifs du stage

La formation **PASSATION ET GESTION DES MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE ET REFORME DES MARCHES PUBLICS** a pour objectifs de :

- Faire le point sur les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre.
- Gérer et suivre leur mise en œuvre.
- Maîtriser les dernières réformes.

Durée

2 jours.

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :
Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les marchés publics et plus particulièrement dans les marchés de travaux (loi MOP).

Méthode pédagogique participative.
Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :
Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.
Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :
Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

CONTENU DU PROGRAMME

Cette formation apportera des outils concrets et pragmatiques pour identifier et suivre toutes les phases des marchés de maîtrise d'oeuvre.

La formation **PASSATION ET GESTION DES MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE ET REFORME DES MARCHES PUBLICS** vous permettra de maîtriser et d'appliquer les 3 objectifs à savoir :

- ▶ Diminuer l'empreinte carbone des bâtiments neufs.
- ▶ Optimiser davantage leur performance énergétique en misant notamment sur la mixité des matériaux utilisés lors de la construction.
- ▶ Adapter les bâtiments aux fortes chaleurs pour les rendre plus agréables.

PROGRAMME DE FORMATION

LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE

- ▶ Le Code de la commande publique en 2022.
- ▶ Champ d'application.

AUTRES LÉGISLATIONS ET TEXTES, ASSURANCES.

- ▶ Les nouveaux CCAG 2021.
- ▶ Les décrets 2022.

LES DERNIÈRES RÉFORMES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- ▶ Une simplification des textes.
- ▶ Les mesures en faveur des PME.
- ▶ Le renforcement de la sécurité juridique.
- ▶ La modernisation : OPEN DATA.
- ▶ Les clauses sociales.
- ▶ Les clauses environnementales.
- ▶ L'incitation à l'innovation.
- ▶ Les contrats de partenariat.

LE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

- ▶ Concours d'architecture et autres modes de mise en concurrence
- ▶ Mentions obligatoires du contrat de maîtrise d'œuvre.
- ▶ Contenu de la mission.
- ▶ Modalités de rémunération.
- ▶ Engagements sur le respect des couts d'exécution.
- ▶ Le cadre légal.
- ▶ Les systèmes habituellement pratiqués.

ANALYSE DÉTAILLÉE DU CONTENU DES MISSIONS ET SUIVI DU CONTRAT COMPARAISON DES MISSIONS DANS LE DOMAINE BÂTIMENT ET DANS LE DOMAINE INFRASTRUCTURE, EN NEUF ET EN RÉHABILITATION.

- ▶ Les dossiers d'études et les autorisations administratives.
- ▶ La mise en concurrence et l'attribution des marchés de travaux.
- ▶ La phase de réalisation.
- ▶ L'assistance au maître d'ouvrage pour la réception et la garantie de parfait achèvement

LIMITES DE PRESTATIONS ET GESTION DES INTERFACES.

- ▶ Périmètre de la mission et devoir de conseil.
- ▶ Interface maître d'ouvrage / maître d'œuvre : l'importance des données d'entrée.
- ▶ Interface entreprise / maître d'œuvre : l'élaboration des documents d'exécution.
- ▶ Déroulement de l'opération.

PASSATION DES MARCHÉS

- ▶ Concours.
- ▶ Autres modes de mise en concurrence.

Echantillon de quelques clients

- ▶ Gadou Eric Atelier d'architecture
- ▶ ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES
- ▶ Architecture Patrimoine et Paysage DODEMAN
- ▶ SETEC TPI
- ▶ ARCHI 2
- ▶ Sébastien CHOULET Architecture Ingénierie

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Passation et gestion des Marchés de maîtrise d'oeuvre et réforme des marchés publics**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Passation et gestion des Marchés de maîtrise d'oeuvre et réforme des marchés publics** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ afdass pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Formation **Passation et gestion des Marchés de maîtrise d'oeuvre et réforme des marchés publics** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre,

dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation éligible
PLAN DE FORMATION